



RAPPORT

Atelier national de restitution des activités du projet « appui à la relance du processus Accord de Partenariat Volontaire en République Centrafricaine ».

L'atelier national de restitution du projet « Appui à la relance de l'APV en RCA s'est tenu le mercredi 30 août 2017, de 9h30 à 12 h05 dans la salle de conférence de l'Hôtel **Somba** à Bangui.

Organisé par le ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, l'objectif général de cet atelier a regroupé 55 participants représentant les 3 collèges d'acteurs et visait le partage et les échanges en termes de collecte, d'archivage et de publication des documents listés à l'annexe 11 de l'APV et accessibles en ligne, du système d'informations centralisées au service du Ministère et enfin, du système de gestion des données de la traçabilité et du mode régulier d'alimentation, activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet par le Secrétariat Technique Permanent, fourniture des services.

Les travaux de cet atelier se sont déroulés sous la responsabilité de Monsieur **Yves YALIBANDA**, Directeur de Cabinet, représentant personnel de madame le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, empêché, aux côtés duquel on notait la présence de :

- **José BARRIO**, Chargé de Programme Section Infrastructures et Développement Durable à la Délégation de l'Union Européenne ;
- **Etienne NGOUGNON-GABIA**, Chargé de Programme à la FAO
- **Chantal Laure DJEBEBE**, Conseillère à la Primature en matière de ressources naturelles, membre du CCMO ;
- **Patrick NAMBEANRE**, Conseiller à la Primature, membre du Comité National de Mise en Œuvre et de Suivi (CNMOS) ;
- **Mathurin MASSIKINI**, Député de la Nation ;
- **Jean Paul TEZAWA**, Député de la Nation.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée de deux discours :

Monsieur **Etienne NGOUGNON GABIA**, Chargé de Programme à FAO, dans son adresse, s'est d'abord félicité de la qualité de mise en œuvre de ce projet et des résultats obtenus, ce qui constitue une véritable valeur ajoutée aux services techniques du ministère en charge des forêts. Il a ensuite exhorté les participants à une meilleure appréciation des produits issus de

ce projet en vue de formuler des recommandations en termes d'amélioration des informations à rendre publiques et du système d'informations centralisées. Il a enfin formulé le vœu pour une appropriation de l'ensemble des acteurs du département, de ces outils.

Monsieur **Yves YALIBANDA**, Directeur de Cabinet, représentant de madame le Ministre empêché, dans son discours d'ouverture, s'est réjoui d'abord de la présence des invités à cet atelier, ce qui traduit la relance effective du processus APV, resté en dormance depuis sa signature en 2011 et cela est rendu possible à l'appui du Programme UE FAO FLEGT. Il a par ailleurs indiqué que les résultats obtenus sont préparatoires à la mise en œuvre effective de l'APV à travers la convention de financement dont les mécanismes de mise en œuvre tardent à se mettre en place. Ce qui dénote à suffisance l'engagement du gouvernement à une meilleure gestion participative du secteur et à une amélioration de la gouvernance forestière. Terminant ses propos, il a formulé à l'endroit du Programme UE FAO FLEGT, la gratitude du Gouvernement pour les efforts consentis pour la mise en œuvre de ce projet tout en espérant que d'autres initiatives similaires vont suivre.

Sous la modération de Monsieur **BOUAWA Eugène**, Expert en Analyse, Planification, Evaluation des Projets et Gestion de Politique Economique, Directeur Général des Etudes, de la Planification et des Affaires Juridiques au Ministère de l'Environnement, du Développement durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, les travaux de l'atelier national de restitution se sont déroulés sous forme de présentation sur PowerPoint. Les présentations se sont libérées successivement par Messieurs **Joseph Désiré MBANGOLO**, Chef du projet, **Silvère SOMBO** Chargé d'étude légalité et **Gaston Prosper NAKOE**, Coordonnateur au Centre de Données Forestières.

Les présentations se sont focalisées sur les thématiques ci-après : (i) le système d'informations centralisées au sein du département en charge des forêts, (ii) la collecte, l'archivage et la publication des documents listés à l'annexe 11 de l'accord et enfin (iii) le système de gestion des données de la traçabilité et de son mode régulier d'alimentation.

Dans sa présentation, le chef du projet a d'abord présenté le contexte ayant abouti à la mise en œuvre de ce projet, les diverses activités réalisées et les difficultés rencontrées. Il a ensuite présenté le système d'informations centralisées. Le projet initial prévoyait de tester le SVL en vue de développer des procédures de contrôle sur le terrain. Suite aux missions de terrain, les constats des AT court terme ont révélé des incohérences dans les déclarations des mouvements de bois tant au niveau des entreprises forestières que du côté de BIVAC, d'où nécessité d'avoir un nouveau outil pour comparer les différentes données. Les données sont hétéroclites et même si elles existent, sont centralisées en les mains d'une seule personne et à son absence l'accès devient problématique. La mise en place de ce réseau, garantirait la disponibilité permanente des données, indépendamment des individus et de la connexion internet, grâce à une architecture qui permet le partage des informations entre les services concernés par le suivi de bois. Ce système garantit aussi la confidentialité des informations. S'agissant de son fonctionnement, c'est un serveur Windows 2012 (1) ayant fait l'objet de configuration comportant les services tels que la messagerie locale, le partage des fichiers, la base de données et le serveur web, qui est lié à un Routeur professionnel (2) qui gère la bande

passante internet et limite l'usage au service et utilisateur ayant vraiment besoin. Celui-ci est à son tour, lié à une antenne WIFI (3) longue portée qui amplifie le signal et dispense de tirer des câbles dans tout le ministère. Cette antenne WIFI est connectée à un Router de connexion internet Orange(4) qui reçoit la connexion et la distribue au sein du STP. Un Onduleur (5) adapté au besoin du serveur et autre équipement. Il a conclu sa présentation sur les divers modules de formations à savoir la gestion des comptes, la configuration de données de base, le suivi de traçabilité du bois et enfin la formulation des requêtes.

Quant au deuxième orateur, il a axé sa présentation sur la collecte des documents listés à l'annexe 11 de l'accord conformément à une matrice Excel qui a été mise au point. Celle-ci a permis de mettre en exergue 202 documents prévus dans l'accord, dont 72 ne sont pas encore exécutés ; cependant on note 140 documents dont seulement 120 qui sont pertinents et disponibles dans les administrations et ou/auprès des entreprises. 80% de l'ensemble de ces documents ont été collectés et publiés. Les informations publiées sont ensuite téléchargées et archivées en version papier au STP. La publication simplifiée d'un fichier sur le site internet, consiste à avoir un administrateur du site pouvant se connecter à la console d'administration à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe. Il a donc accès à l'espace site web ; il va aller sur la rubrique « composante Docman » fichier pour rafraichir et afficher les fichiers récemment transférés. Pour y arriver, les documents sont d'abord scannés et enregistrés sur Dropbox. Dès lors que les fichiers récemment transférés sont affichés, l'administrateur attribue un nom, cela revient à créer un document à partir de ce fichier. A ce niveau, une catégorie est attribuée et portant le statut : mettre « publié » ou « non publié » selon que l'administrateur du site le souhaite. Par ailleurs, il évoqué les défis relevés pendant le travail de collecte, beaucoup plus liés à la faible collaboration intra et extra services, la réticence de certaines parties prenantes à rendre disponibles les informations et enfin de la mauvaise qualité qu'offre la connexion internet. Il a conclu son exposé sur la nécessité de rendre public les informations, gage de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion du secteur bois, en formulant le vœu de voir tous les acteurs impliqués dans le SVL à s'impliquer dans ce processus.

Le dernier exposé a concerné le système de gestion des données de la traçabilité et de son mode régulier d'alimentation. D'entrée de jeu, il s'est félicité de la conception de ce système d'informations centralisées, accessible en réseau local et sans connexion internet. Le coordonnateur de CDF, a présenté les divers modules du système :

1. Schéma du système : grâce au réseau local, les acteurs concernés du CDF et de la direction des forêts ont accès à partir de leurs ordinateurs à ce réseau, donc l'épicentre est installé dans les bureaux du STP. Si les saisies des mouvements de bois se font soit par le CDF, le contrôle et la validation des données se font par la direction des forêts et vis-versa. La consultation et le contrôle de saisie, suivi de l'édition des ordres de recettes se fait au niveau du coordonnateur du CDF, tandis que la consultation, la validation et l'émission des ordres de recettes se fait la direction générale des eaux et forêts.
2. Rôles: le module permet de créer des administrateurs des comptes et d'affecter des niveaux d'autorisation ; il permet aussi de configurer l'application en ajoutant des essences, des entreprises, de configurer les valeurs mercuriales etc. Il facilite

l'importation des données au lieu de les saisir si elles sont disponibles en version numérique. Dès lors que la base de données est préconfigurée, les saisies sont faciles et rapides, notamment pour les mouvements mensuels des bois émis par les entreprises. Ce module permet de générer les différents états (taxes et redevances) soit de manière automatique (pré définis) soit personnalisés (sélection des attributs).

3. Processus de traitement et de publication des données : l'application est conçue de sorte qu'elle peut être alimentée indifféremment par le CDF ou la DF ; toutefois, chaque donnée saisie porte la signature de l'opérateur. Pour la validation, les données saisies sont contrôlées et validées par l'autre partie. Chaque donnée validée porte un signe distinctif et la signature du validateur. En ce qui concerne les recherches, il est possible de faire tout type de recherche en croisant plusieurs critères. Les données recherchées sont affichées sous 3 formes
 - a. (i) liste,
 - b. (ii) croisée dynamique
 - c. et enfin (iii) tableaux imbriqués.

Avec les données recherchées, il est possible d'imprimer les OR et de les envoyer en validation. Le processus de traitement et de publication des données, permet de faire le calcul en temps réel des taxes en les répartissant entre les différents bénéficiaires.

Il a terminé son exposé en faisant des suggestions allant dans le domaine de formation continue des opérateurs de saisie, en ajoutant à ce réseau d'informations centralisées les données d'inventaires géo-référenciées et le suivi de paiement effectif des taxes.

De la synthèse des présentations, il est ressorti ce qui suit :

- ✓ Les activités réalisées sur ce financement du Programme UE FAO FLEGT avec l'appui des assistants techniques commis par la FAO ;
- ✓ La période de validité du projet ainsi que les divers avenants intervenus au cours de la mise en œuvre du projet ;
- ✓ La collecte, l'archivage et la publication des documents listés à l'annexe 11 de l'APV ;
- ✓ Mise en place du site www.apvrca.org et publication d'environ 80 % des documents utiles de l'APV ;
- ✓ Documents publiés, téléchargés et archivés en version papier ;
- ✓ La mise en place du réseau local de collaboration, suivie des diverses formations en faveur des administrateurs, à distance et à Bangui sur la gestion des comptes et la configuration des données ;
- ✓ Le système de gestion de base de données de la traçabilité et le mode de régulier d'alimentation;

Des échanges qui s'en sont suivis, l'on peut retenir ce qui suit :

- ✓ La faible implication des structures déconcentrées dans la mise en œuvre du projet ;
- ✓ La nécessité de poursuivre le renforcement de capacités des administrations dans les domaines thématiques innovantes de la gestion forestière ;

- ✓ La pérennisation des acquis de la phase 1 du projet ;
- ✓ La reprise dans la phase 2 du projet du test du SVL pour développer les procédures de contrôle sur le terrain;

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé la prise en compte de tous les points ci-dessus évoqués dans la phase 2 du projet.

Fait à Bangui le 30 aout 2017